GUIDE DU **CIVISME**

LE RESPECT, C'EST PROPRE **À CANNES**

+ d'infos sur cannes.com

Une action #MairiedeCannes

CANNES
CÔTE d'AZUR
FRANCE

Édito

Pour un renouveau civique

L'incivisme. Un simple mot synonyme de tant de maux. Ce fléau nuit à la qualité de notre cadre de vie comme à l'attractivité de notre ville. Il coûte cher aux contribuables, dans une période où il faut baisser dette et dépenses publiques, et où les communes doivent relever des défis budgétaires hors normes. Il révèle un réel problème de comportement, de responsabilité individuelle et de sens collectif. L'incivisme nuit aux autres et traduit un abandon de soi.

C'est en partant de ce constat de citoyen que je me suis engagé, avec mon équipe municipale, dans une lutte quotidienne contre toutes les formes d'incivisme, dont j'ai fait la cause prioritaire du mandat. Dès avril 2014, avec l'implication active des services municipaux, nous avons mis en place de nombreux dispositifs concrets autour de trois objectifs : la répression des contrevenants (plus de 35 000 PV dressés depuis avril 2014) et l'optimisation de la propreté de la ville – et plus généralement de la qualité de nos rues –, la sensibilisation des publics – et notamment des plus jeunes - et l'information des usagers pour renforcer la prise de conscience individuelle et collective.

Trois ans plus tard, s'il reste beaucoup de travail, notre action fait école à l'échelle nationale, comme en témoigne la reprise, par de nombreuses communes, de notre modus operandi. En réorganisant nos forces vives, en créant des outils innovants, en fédérant les initiatives citoyennes ou encore en diffusant une communication percutante, nous avons restauré une certaine fermeté, obtenu des résultats en matière de tenue des espaces publics, et ainsi réalisé des économies. Mais surtout, nous avons replacé la notion de civisme au cœur du débat citoyen cannois.

Parce que la civilité, c'est la civilisation. Lutter contre l'incivisme c'est agir pour le renouveau civique ; pour construire une société à responsabilité partagée.

Ce guide du civisme s'inscrit dans notre volonté de promouvoir les valeurs civiques essentielles au bon fonctionnement de notre collectivité, à la protection de notre bien commun, à un sain rapport aux autres et à soi.

Le civisme est un devoir, mais aussi un état d'esprit. Cultivons-le. Transmettons-le. Encourageons-le !

Et n'oublions jamais que respecter autrui, c'est aussi se respecter soi-même.

David Lisnard
Maire de Cannes

RESPECTONS

« La seule chose que la politesse peut nous faire perdre c'est, de temps en temps, un siège dans un bus bondé. »

Oscar Wilde

Respecter les autres, c'est se respecter soi-même.

En société, en collectivité, dans les transports en commun, sachons faire preuve de politesse : un simple bonjour, une place cédée à une personne âgée, une sonnerie de téléphone coupée en public, le son de la radio baissé en soirée, la réparation d'un deux-roues trop bruyant ou le refus de stationner sur une place réservée aux personnes handicapées sont autant de marques de considération d'autrui qui, au-delà même du respect de la loi, relèvent du savoir-vivre élémentaire.

LES AUTRES

L'irrespect des autres sanctionné

Attention, l'irrespect des autres peut être sanctionné par une contravention qui peut aller jusqu'à :

- **375 € pour nuisances sonores,** comme l'utilisation d'un véhicule trop bruyant (montant maximal encouru, article R.318-3 du code de la route).
- **375 € pour l'occupation abusive d'une place de stationnement réservée aux personnes handicapées** (montant maximal encouru, article R.417-11 du code de la route).
- **375 € pour dégradations, utilisation abusive de signal d'alarme, trouble de la tranquilité d'autrui dans les transports en commun** (article L.2241-1 du code des transports).

La Mairie de Cannes agit contre l'incivisme

- **4 opérations de contrôle anti-bruit mis en place chaque jour** dans tous les quartiers sur les véhicules bruyants
- **Augmentation du nombre de verbalisations** pour tapage nocturne
- **Intensification de la lutte** contre les fraudes aux cartes GIG-GIC

RESPECTONS L'

« La liberté, c'est le respect des droits de chacun ; l'ordre c'est le respect des droits de tous. »

Marbeau

Nous évoluons tous dans l'espace public. Nous partageons un cadre de vie qu'il nous appartient de protéger, de préserver.

Il en va de notre qualité de vie à tous, mais aussi de l'attractivité économique de notre ville, de nos quartiers, source d'emplois. Dans la rue, dans un lieu public, sachons faire preuve de civisme pour respecter la propreté des lieux, qui n'est pas seulement l'affaire de la collectivité, en charge de leur nettoyage, mais bel et bien l'affaire de tous. Ne pas jeter de détritus ou de mégots par terre ou dans le caniveau, ne pas uriner sur la voie publique, ne pas effectuer de dépôt sauvage d'encombrants, sont de simples et évidentes règles de bonnes manières mais aussi des devoirs au regard de la loi, qui, lorsqu'ils ne sont pas respectés, peuvent être lourdement sanctionnés.

ESPACE PUBLIC

L'irrespect

de l'espace public sanctionné

Attention, l'irrespect de l'espace public peut être sanctionné par une contravention et par la réparation financière des dégâts occasionnés. Les montants maximum des amendes sont les suivants :

- **180 € pour jet de détritus ou de mégots, ainsi que la miction sur la voie publique** (montant de l'amende majorée, article 529-2 du Code pénal).
- **450 € pour dépôt sauvage de déchets** (montant maximal encouru, article R.633-6 du code pénal).
- **450 € pour déjections canines non ramassées sur la voie publique** (montant maximal encouru, article R.633-6 du code pénal).
- **750 € pour dépôt sauvage d'encombrant embarrassant sur la voie publique** (montant maximal encouru, article R.644-2 du code pénal).
- **1 500 € pour abandon d'épave de véhicule ou dépôt sauvage de déchets, matériaux, objets ou liquides insalubres à l'aide d'un véhicule** (montant maximal encouru, article R.635-8 du code pénal - infraction délictuelle).

Sans oublier le coût de la réparation des dégâts causés. Un paiement auquel peut être condamné le contrevenant dans le cadre de la procédure de transaction pénale.

La Mairie de Cannes agit contre l'incivisme

Police municipale et Propreté urbaine de la Ville conjuguent leurs efforts avec des moyens renforcés et optimisés.

UNE POLICE MUNICIPALE DÉPLOYÉE SUR LE TERRAIN

- **La police municipale** a été réorganisée avec notamment un redéploiement dans tous les quartiers, pour intensifier la répression envers les auteurs d'incivilités. 18 agents de police municipale sont notamment devenus des « **référents qualité de vie** », soit 9 chefs de postes de police de proximité et leur adjoint respectif associés à terme à une personne de la Propreté, un représentant de la hiérarchie administrative et des riverains, dans chacun des neufs secteurs de la ville (Vautrin, République, Carnot, Riou, Suquet, Cannes-centre, Bocca centre, Sainte-Jeanne, Ranguin).
- **Un tableau de bord journalier a été créé** pour identifier les interventions et procédures et permettre une remise en état rapide de l'espace public.

RESPECTONS L'ESPACE PUBLIC

- **Des contrôles réguliers de la qualité de l'espace public** ont été mis en place dans chaque secteur de la ville.
- **Le réseau de vidéoprotection a été renforcé** avec 524 caméras réparties sur l'ensemble du territoire communal soit une caméra pour 140 habitants : le dispositif le plus dense de France.
- **Des tournées interservices quotidiennes** (police municipale, propreté urbaine, Allô Mairie +) ont été instaurées pour lutter contre la mendicité agressive et nettoyer les lieux salis, grâce à des opérations d'arrosage et d'aseptisation de l'espace public.
- **Les missions de la brigade de l'environnement ont été renforcées** et l'autorisation a été demandée – et obtenue – au préfet de permettre **l'intervention des agents en civil.**
- **Un poste de police municipale mobile a été créé** pour intensifier la présence des policiers dans les quartiers.

UN NOUVEAU PLAN PROPRETÉ POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Le service propreté urbaine de la Mairie a été totalement réorganisé pour optimiser l'efficacité du nettoyage de l'espace public sans générer de coût supplémentaire pour la commune. Le nouveau Plan propreté de la Ville a ainsi été lancé, soit :

- **30 % de voies nettoyées en plus,** soit 300 km supplémentaires par semaine.
- **20 % d'interventions en plus** grâce à une nouvelle programmation des prestations, un renfor-

PLAN anti incivisme #MairiedeCannes

cement le week-end et une plage horaire étendue (23h/24).

- **15 mn seulement pour l'intervention** des équipes volantes après signalement.
- **171** agents permanents.
- **38** véhicules, dont des nouveautés : 1 « Glutton » nouvel équipement innovant permettant une aspiration performante des déchets, 3 triporteurs à assistance électrique pour se déplacer rapidemment en centre-ville, 1 cureuse pour nettoyer les avaloirs, 1 décapeuse pour nettoyer en profondeur les trottoirs et places et 3 aspiratrices hydro-balayeuses qui permettent de couvrir plus de secteurs.
- **Plus de 80 tonnes de déchets collectés dans les avaloirs** depuis juillet 2016.
- **Plus de 1 000 km de voies nettoyées** par semaine et 6,6 km de plages.
- L'intégration des équipes de désherbage pour harmoniser les prestations sur l'ensemble de la commune.
- **Une opération « grand nettoyage » une fois par mois dans tout un quartier**, pour nettoyer, désherber, vider les avaloirs et sensibiliser.

RESPECTONS L'ESPACE PUBLIC

Adoptons le geste civique

Pour faire preuve de civisme, il suffit d'un simple geste. Pour nous aider à adopter les bons comportements, voici quelques informations utiles :

- **Près de 1 200 poubelles** à déchets sont réparties sur le territoire cannois, dont plus de la moitié sont équipées de cendriers.
- **31 toilettes publiques** sont installées sur le territoire cannois et **22 toilettes supplémentaires** sont ajoutées sur le littoral durant la saison estivale.
- **De nouvelles corbeilles compactrices solaires et connectées** ont été mises en place sur la Croisette, square Reynaldo Hahn à la gare Maritime et face à l'hôtel JW Mariott pour permettre un ramassage des déchets plus efficace, grâce au système de contrôle à distance de leur niveau de remplissage.
- Déposez vos encombrants en déchèterie ou contactez le service

Allô Mairie + au 0 810 021 022

qui vous donnera un rendez-vous pour procéder à leur enlèvement (voir p.22).

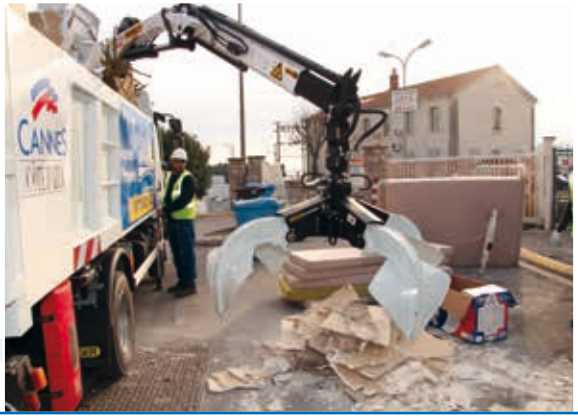

PLAN anti incivisme
#MairiedeCannes

ÉDUQUONS

« Le père qui n'enseigne pas ses devoirs à son fils est autant coupable que ce dernier s'il les néglige. »

Confucius

Inculquons les valeurs citoyennes à nos enfants. Au sein du cercle familial, comme à l'école, apprenons-leur à respecter les autres, mais aussi leur environnement. Enseignons-leur les gestes civiques. Montrons-leur qu'ils ont un rôle crucial à jouer pour faire évoluer les mentalités et devenir, demain, des citoyens responsables, concernés par leur cadre de vie et par l'avenir de leur planète. Mais les enfants ne sont pas les seuls à devoir être sensibilisés. Transmettons autour de nous la bonne parole civique en informant et en communiquant sur l'importance d'adopter les bons comportements, sur les conséquences de l'incivisme et les sanctions légales qui sont appliquées. Adolescents, adultes, seniors… L'éducation à la citoyenneté se pratique à tous les âges !

AU CIVISME

La Mairie de Cannes forme au civisme

Pour toucher tous les publics sur l'importance d'adopter un comportement civique et les sanctions encourues, la Mairie de Cannes agit sur tous les fronts depuis 2014 : sensibilisation, information, communication.

Les enfants et les séniors sensibilisés depuis 2014

(Chiffres au 3 mars 2017)

- **Plus de 7 555 petits Cannois ont été sensibilisés** à la lutte contre l'incivisme au cours d'ateliers ludiques et participatifs menés avec l'accord de l'Inspection académique dans 306 classes, réparties dans 22 écoles et 5 collèges, au sein de Cannes jeunesse et dans le cadre du temps périscolaire par un policier municipal dédié à la prévention.

- **434 personnes** dont des seniors au sein de quatre maisons de retraite ainsi que des adultes handicapés au sein de quatre associations départementales ont également suivi une session de sensibilisation.
- **494 personnes** et 7 768 élèves dans 22 écoles, 2 collèges et 302 classes ont été sensibilisés à la prévention routière.
- **300 enfants** chaque année sont sensibilisés au respect de l'environnement chaque année dans le cadre de la journée de l'environnement sur l'île Sainte-Marguerite.
- **150 enfants** d'écoles maternelles participent à des randonnées contées au cœur du Parc Forestier Communal de la Croix-des-Gardes.
- **Des ateliers d'initiation au grec et au latin, ainsi qu'un atelier *Phil à l'école* de sensibilisation à la philosophie** ont été mis en place par la municipalité dans le cadre des activités périscolaires. Ils s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre l'incivisme en développant la réflexion, l'esprit citoyen des enfants et en abordant des thèmes comme la liberté, le respect, la vérité, etc.

ÉDUQUONS AU CIVISME

Du matériel pédagogique distribué et installé

- **20 000 cendriers de poche** sont distribués chaque été sur les plages cannoises pour inciter les fumeurs à ne pas salir l'espace public.
- **16 cendriers dits « gamifiés »**, qui incitent à jeter son mégot au bon endroit de façon ludique, ont été installés dans des lieux stratégiques, comme par exemple devant les lycées.
- **3 000 flyers *Cannes ville propre*** sont distribués aux kiosques sur le littoral pendant la saison estivale pour diffuser auprès de leur clientèle des consignes sur les bons gestes à adopter afin de préserver notre cadre de vie et l'informer des sanctions encourues par les auteurs d'incivilités.

Une communication percutante pour informer

Une première campagne à résonnance nationale

- Le 13 mai 2015, **une première campagne de communication intitulée *Stop aux incivilités #RespectCannes* a été lancée en cinq langues** – français, anglais, italien, russe, arabe – sur les panneaux d'affichage de la ville, diffusée sur internet et les réseaux sociaux, ainsi que dans la presse. Ces visuels impactants, qui ciblent trois types d'incivilités – la miction sur la voie publique, ainsi que le jet de mégots et de déchets – ont attiré l'attention du public, comme de la sphère médiatique locale et nationale et des réseaux sociaux, qui ont tous largement relayé le message, ainsi que l'Association des maires de France qui a incité les communes à faire de même lors d'une conférence de presse en mars 2016. Ainsi, d'autres villes, comme Vence, ont demandé à s'inspirer du modèle cannois.

Une seconde campagne percutante

- **Déjections canines sur la voie publique, nuisances sonores, stationnement sur les emplacements réservés aux PMR :** ces trois incivilités et les sanctions encourues par leurs auteurs font l'objet d'une nouvelle campagne de communication lancée le 2 mars 2016 par la Mairie de Cannes. Objectif, après la première campagne percutante de mai 2015 : continuer à sensibiliser activement Cannois et visiteurs à la lutte contre l'incivisme.

Une nouvelle campagne axée sur la responsabilisation

- Après l'information sur les sanctions encourues pour les différents types d'infraction liés à l'incivisme, la Mairie de Cannes décline sa nouvelle campagne de communication sur le thème de la responsabilisation des citoyens en insistant sur les conséquences du laisser-aller ou de la négligence. Un nouveau message fort pour inciter au civisme.

CHEZ SOI,
C'EST COMME ON VEUT...
SUR LA VOIE PUBLIQUE, C'EST 450 €* !

Mairie de Cannes - Communication - Mars 2017

STOP AUX INCIVILITÉS !

À Cannes, jeter un déchet sur la voie publique est sanctionné par une amende

*Montant maximal encouru. Article R.633-6 du Code pénal.

Le respect, c'est propre à Cannes.

#MairiedeCannes

CANNES CÔTE d'AZUR FRANCE

ENCOURAGEONS L'IN

« Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous. Demandez ce que vous pouvez faire pour votre pays. »

John Fitzgerald Kennedy

Le civisme se pratique au quotidien, seul ou en groupe. On peut choisir d'adopter personnellement un comportement responsable, et on peut aussi décider de participer à l'action collective : signaler une incivilité ou donner de son temps pour s'engager dans une démarche citoyenne, c'est prendre une part active à la vie de la cité, c'est apporter sa contribution à l'effort commun pour améliorer notre cadre de vie et protéger notre environnement.

La Mairie de Cannes encourage l'action civique

Création d'outils innovants, coordination de la mobilisation citoyenne ou soutien aux initiatives de nettoyage collectif : la Mairie de Cannes stimule la démarche civique au travers de nombreuses actions :

- **La création de *Cannes Civique***, l'application mobile gratuite pour smartphones permet depuis septembre 2015 de signaler toute anomalie sur la voie publique en envoyant une photo ou un message aux services techniques de la Mairie, puis d'être informé de l'évolution et du traitement de son signalement (voir P.22).
- **La création de *Cannes civique – la Chaîne***. Cette Web TV (lancement en juin 2017) encourage le civisme et témoigne des efforts réalisés en matière de lutte contre l'incivisme. Accessible via le site www.cannes.com
- **La mise en place de Forums citoyens de proximité**, permet aux habitants de prendre une part active à la vie de leur quartier. Rens. et inscriptions www.cannes.com
- **Le lancement de la première Journée citoyenne** en mai 2016 a mobilisé de nombreux Cannois qui ont participé à différents travaux de nettoyage et de réparation pour la collectivité.
- **Le soutien au tissu associatif dans les initiatives de nettoyage collectif :** espaces verts, fonds marins. Si la Mairie organise régulièrement des opérations de nettoyage des sites naturels, associations et parfois même entreprises mobilisent activement des bénévoles tout au long de l'année en lien avec le service municipal de la propreté urbaine.
- **Le lancement du dispositif *Voisins vigilants*** en juin 2015. 488 Cannois se sont ainsi inscrits pour apporter un œil bienveillant et attentif à l'environnement de leur voisinage et alerter la police municipale en cas de problème d'incivilité ou de sécurité.
- **Le lancement du dispositif *Citoyens vigilants***. 77 Cannois se sont portés volontaires pour contribuer, en lien avec la police municipale, aux opérations de sécurité mises en place par la Mairie dans les lieux sensibles ou lors de manifestations spécifiques (écoles, lieux de culte, feux d'artifice, centre commerciaux). Leur rôle : surveiller l'espace public et signaler, sans intervenir, tout dysfonctionnement suspect aux policiers.

Pour devenir Voisin vigilant et/ou Citoyen vigilant, contacter le 04 97 06 42 87 ou le 04 97 06 43 07 (accueil police municipale).

RÉDUISONS LE CO

« L'argent coûte souvent trop cher. »

Ralph Waldo Emerson

PLAN anti incivisme #MairiedeCannes

L'argent dépensé pour réparer les incivilités coûte cher au contribuable ! Des déjections canines à nettoyer sur le sol, des déchets sauvages à enlever, du mobilier urbain à réparer sont autant de dépenses inutiles prélevées sur le budget de la commune. En faisant preuve de civisme, nous réduisons le coût des incivilités et contribuons aux efforts de la Ville pour entretenir et protéger notre cadre de vie sans augmenter les taux communaux des impôts locaux. Des économies qui permettront de poursuivre la politique active de désendettement et d'investissement menée par la municipalité dont nous profiterons tous, dans tous nos quartiers.

La Mairie de Cannes agit pour les contribuables

La lutte contre l'incivisme a permis de réduire de 2 M€ les dépenses liées aux incivilités, à travers notamment :

- **Le nettoyage systématique des tags :** leur prolifération a considérablement diminué et par conséquent le coût de leur traitement : en 2005, 63 000 m² ont été traités, pour un coût de 560 000 € alors qu'en 2016, seulement 2 320 m² ont dû être traités pour un coût de 18 500 €.
- **L'internalisation de certaines prestations de propreté,** comme celles liées au nettoyage des déjections canines sur la voie publique (maintenance des distributeurs « Citydogs » et nettoyage du domaine public effectué par les motocrottes) depuis le 1er juillet 2015. **Une opération qui a généré une économie de 364 000 € par an.** La reprise en régie du nettoyage des marchés a également permis une économie de 400 000 € depuis 2014.
- **La condamnation des responsables de dégradations à réparer financièrement** leurs actes d'incivilité dans le cadre de la procédure de transaction pénale mise en œuvre par la Ville qui lui permet d'être directement indemnisée pour certaines infractions, comme les dépôts sauvages. Depuis avril 2014, 3 750 € ont ainsi été encaissés par la Ville.
- **Le renforcement de l'accueil des personnes assujetties aux Travaux d'intérêt général.** En 2015, 46 personnes sous-main de justice ont ainsi effectué 4 700 heures de travaux au sein des services municipaux. En 2016, 69 personnes ont été accueillies (8 en moyenne avant 2014). Elles ont réalisé 7 421 heures de travaux d'intérêt général sur la commune.

LE CIVISME : RÉPERTOIRE

Dépôt d'encombrants :

- **Déchetterie de Cannes**

Zone industrielle des Tourrades – 06 150 Cannes-La Bocca
Tél. 04 92 19 66 15

Dépôts gratuits pour les particuliers jusqu'à 3 tonnes par an. Tarifs pour les professionnels disponibles sur le site internet du SMED - www.smed06.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12h30 et de 13h à 17h30 et le samedi de 8h à 12h30 et de 13h à 16h45

Enlèvement d'encombrants (sur rendez-vous) :

- **Allô Mairie +**

0 810 021 022 *(Numéro Azur – Prix d'un appel local)*

Signalement des dégradations :

- CANNES CIVIQUE

Téléchargez l'application gratuite Cannes civique sur votre smartphone ou tablette depuis l'App Store, Google Play ou Windows store.

- **Allô Mairie +**

0 810 021 022 *(Numéro Azur – Prix d'un appel local)*

Pour devenir *Voisin vigilant* :

contactez le **04 97 06 42 87 ou le 04 97 06 43 07 (accueil police municipale).**

Pour devenir *Citoyen vigilant* :

contactez le **04 97 06 42 87 ou le 04 97 06 43 07 (accueil police municipale).**

Pour participer aux Forums citoyens de proximité :

inscrivez-vous sur **www.cannes.com**

Pour tous renseignements :
www.cannes.com

PLAN anti incivisme
#MairiedeCannes
180 €*
ÇA FAIT CHER
LA CLOPE
STOP AUX INCIVILITÉS !
À Cannes, jeter un mégot sur la voie publique est sanctionné par une contravention
La ville est notre espace de vie, respectons-le
#RespectCannes
#MairiedeCannes
CANNES
*Amende majorée. Article 29-2 du Décret

PLAN anti incivisme
ICI COMMENCE
LA MER !
Ne vous trompez pas de poubelle !
CANNES

PLAN anti incivisme
375 €*
ÇA FAIT CHER
LA TRICHE
STOP AUX INCIVILITÉS !
À Cannes, se garer sur un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite est sanctionné par une contravention
La ville est notre espace de vie, respectons-le
#RespectCannes
#MairiedeCannes
CANNES
Mairie de Cannes - Communication - Mars 2017 - *Montant de l'amende majorée. Article R 417-11 du Code de la route.

#RespectCannes

PLAN anti incivisme

#MairiedeCannes

Penser à ...

appeler Allô mairie + pour le canapé ou payer 1 500 €

faire vérifier mon pot d'échappement ou payer 375 €

faire pipi avant de partir ou payer 180 €

sortir ma poubelle de tri mardi et / ou vendredi ou payer 180 €

prendre mon cendrier de poche ou payer 180 €

prendre des sacs à crotte ou payer 450 €

Le respect, c'est propre **à Cannes**

d'infos sur cannes.com

Une action #MairiedeCannes

CANNES CÔTE d'AZUR FRANCE

Mairie de Cannes - Communication - Avril 2017 - Le Guide du civisme est imprimé sur du papier issu d'une forêt gérée durablement sur les plans environnemental, social et économique. L'imprimerie Seacom est certifiée Imprim'vert et s'engage à réduire les impacts environnementaux liés à son activité. Un engagement Cannes21. Ne pas jeter sur la voie publique.